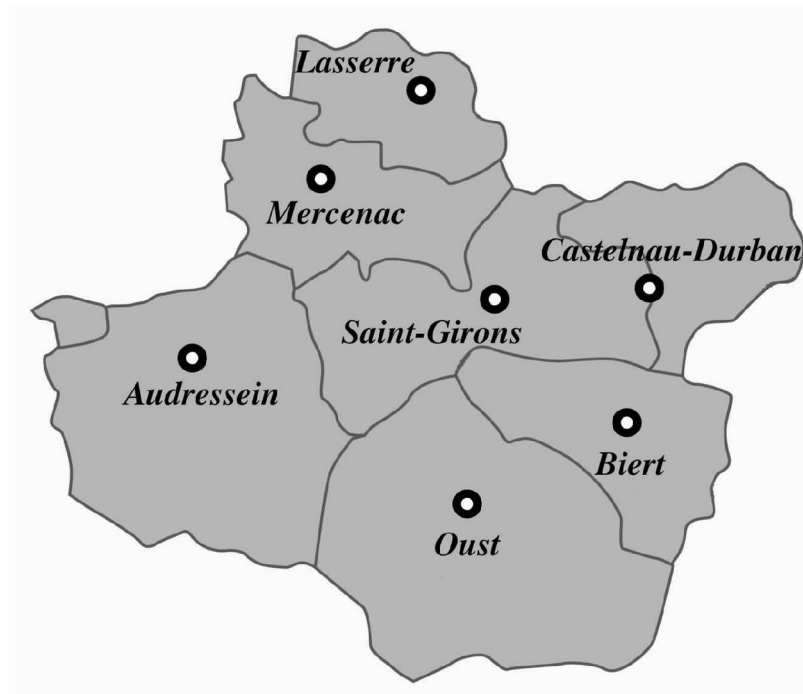


Où sont les déchèteries ?



Les horaires

DÉCHÈTERIES RURALES :
lundi au samedi
9H - 12H ; 13H30 - 17H30

- AUDRESSEIN
tél. 06.10.72.40.59

- LASSERRE
tél. 06.26.83.82.21

- BIERT
tél. 07.77.80.29.88

- MERCENAC
tél. 06.26.83.82.22

- CASTELNAU DURBAN
tél. 06.89.84.59.26

- OUST
tél. 06.80.55.62.66

SAINT-GIRONS
Palétès
tél. 05.61.66.29.04

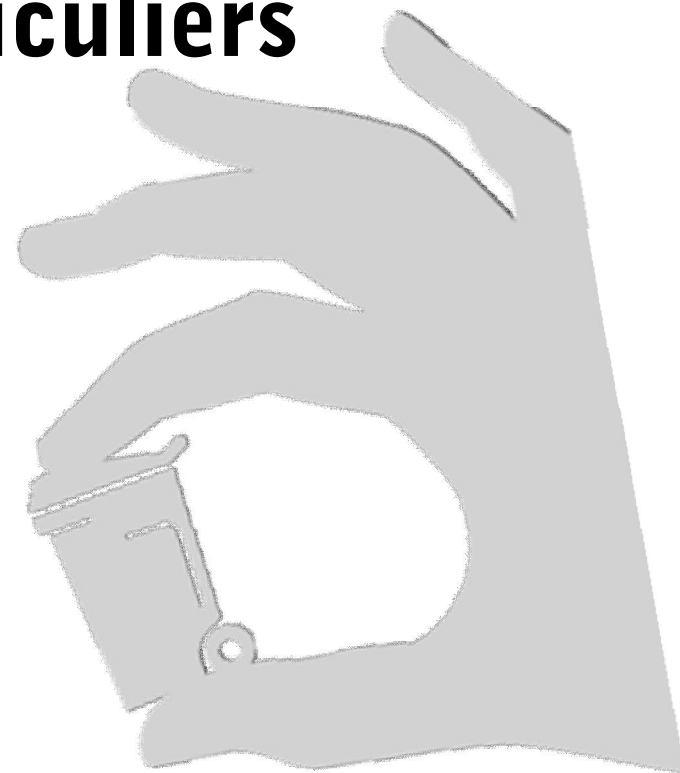
lundi au samedi
8H - 18H00



Déchèterie

Mode d'emploi

Particuliers



Réduisons /// Trions
NE RIEN DEPOSER AU SOL !

Renseignements : 05.61.66.69.66 - www.sictom-couserans.fr

Guide pratique édité par le SICTOM du COUSERANS
ne pas jeter sur la voie publique... à conserver !

Pourquoi y aller ?

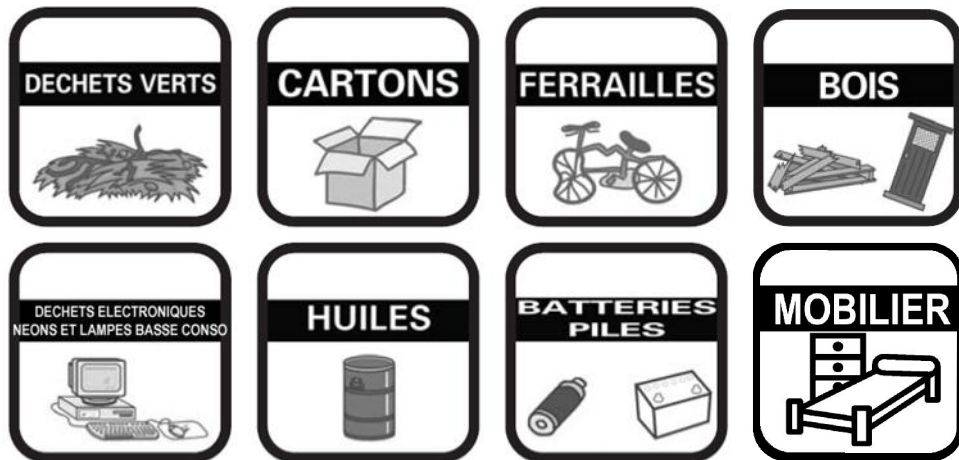
Aujourd'hui il est du devoir de tous de mieux trier ses déchets.

La déchèterie est un espace d'apport volontaire des déchets clos, aménagé et gardienné.

Vous devez y déposer **les déchets qui ne sont pas collectés par les services habituels de collecte des ordures ménagères.**

La déchèterie a **pour but de lutter contre les décharges sauvages** et d'orienter les déchets vers la filière la plus appropriée.

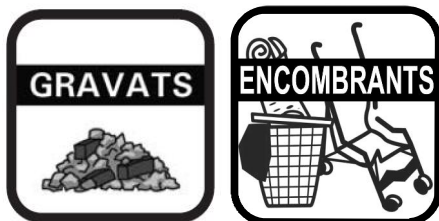
Qu'est-ce que je peux y déposer ?



Tous ces déchets sont valorisés

...et aussi le papier, le verre, les emballages vides et secs, le textile dans le point d'apport volontaire consacré au tri sélectif ou au textile ; vos cartouches d'encre d'imprimantes dans la borne à cet effet. Les pneus et jantes (séparés) des particuliers sont également acceptés. Pour l'huile, il s'agit de l'huile alimentaire et de vidange.

Ces déchets seront traités mais ne sont pas encore valorisés :



Limitation

2m³/ semaine sur l'ensemble des déchèteries du SICTOM
Les GRAVATS sont limités à 1 m³

Comment ça marche ?

Pour les particuliers

Les dépôts sont gratuits.

Les usagers sont tenus de connaître la nature des déchets qu'ils apportent.

Les déchets doivent impérativement être triés par nature et déposés, sur les conseils du gardien, dans les bennes ou conteneurs appropriés.

Déchets interdits

- > Ordures ménagères
- > Déchets de soins de professionnels de santé, hôpitaux et cliniques
- > Déchets amiantés
- > Déchets radioactifs ou explosifs
- > Cadavres et excréments d'animaux
- > Déchets d'abattoir
- > Médicaments même périmés
- > Éléments entiers de véhicules
- > Carcasses de voitures ou de camions
- > Pneus de camions ou de matériels agricoles, pneus avec jantes
- > Souches
- > Bois traité à cœur

Que deviennent les déchets collectés ?

Les différents matériaux sont orientés vers les filières de valorisation ou d'élimination les plus appropriées.

- Les métaux sont refondus par les métallurgistes pour la fabrication de nouvelles pièces : carrosseries, outils, caddies, clefs...
- Les DEEE Déchets d'Équipement Électrique et Electronique sont débarrassés de leurs composants avant d'être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.
- Le bois est broyé et sert à la fabrication de panneaux de particules.

• Les huiles moteur sont régénérées. Les huiles alimentaires traitées pour devenir des bio-carburants ou bio-lubrifiants.

- Le carton est récupéré pour la fabrication de nouveaux emballages cartonnés.
- Les piles et les batteries seront dépolluées (récupération et traitement des éléments toxiques : cadmium, mercure, plomb, acide sulfurique, etc.) avant d'être recyclées dans les filières de métaux spéciaux.
- Les déchets verts sont transformés en compost.

Afin d'éviter une pollution des sols et des eaux, les déchets toxiques sont traités dans des conditions spécifiques. Les déchets non valorisés (encombrants) sont stockés dans des centres adaptés. Ces centres sont équipés et contrôlés de manière à ne pas nuire à l'environnement.